

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2003

DÉCISION N° 2003 / 40 / ITER / 3

PROJET ITER en Provence

La Commission nationale du débat public,

- vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 pris pour l'application de celle-ci,
- vu la lettre de saisine de la Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies du 28 Avril 2003 reçue le 5 Mai 2003 et le dossier reçu le 6 Juin 2003,
- vu la décision de la commission nationale n° 2003/26/ITER/1 décidant un débat public et créant une commission particulière pour l'animer,
- Vu la décision n° 2003/27/ITER/2 désignant M. Patrick Legrand comme Président de la commission particulière,

- sur proposition de M. Legrand,
- après en avoir délibéré,
- à la majorité de ses membres présents ou représentés,

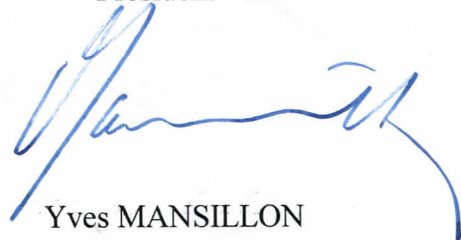
DÉCIDE :

Article unique

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public chargée de l'animation du débat sur le projet ITER en Provence :

- Mme Michèle Attar,
- M. Yves François,
- Mme Isabelle Giri,
- M. Didier Houi,
- Mme Patricia Jean-Drouart,
- M. Hervé Le Guyader.

Président



Yves MANSILLON